

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DASES 334 avenant à la convention avec le GIE IPSO pour la création d'un cabinet 73 rue de Montreuil (XIe) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1511-3, L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération 2019 DASES 151 en date des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 donnant l'autorisation à Mme la Maire de Paris d'accorder une subvention d'investissement au GIE IPSO à signer une convention pluriannuelle avec le GIE IPSO ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer un avenant à la convention pluriannuelle avec cet organisme ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la GIE IPSO, 73 rue de Montreuil 75011 Paris, un avenant à la convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO